



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 8 décembre 2022**

N° 2 – D. 08.12.2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

3. Charte Science Ouverte

Considérant la charte Science Ouverte en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver la charte Science Ouverte en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	91
Membres présents	34
Membres représentés	18
Nombre de votants	52
Voix favorables	52
Voix défavorable	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la Charte Science Ouverte en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 03/01/2023

Transmis au Rectorat le : 03/01/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 décembre 2022

Pour le Président et par délégation

Pour le P
et pa
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Charte Science Ouverte *Université Grenoble Alpes*

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a lancé en juillet 2021 le deuxième Plan National pour la Science Ouverte (PNSO). Dans la continuité de cette politique au niveau national, l'Université Grenoble Alpes s'engage elle aussi pour la science ouverte et la promeut en créant en 2021 une Commission pour la Science Ouverte sous l'égide de la Présidence du Conseil Académique.

« La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique » ([Ouvrir la science](#)). Une telle approche ne peut se faire que par l'accompagnement, la mise à disposition et la diffusion de méthodes et d'outils, ce à quoi s'engage la Commission SO de l'UGA. Cette charte est le fruit des réflexions, échanges et travaux communs de l'ensemble des membres de cette commission sur quatre champs fondateurs de la science ouverte : les données, codes et logiciels, les publications, la formation et l'évaluation.

SOMMAIRE

SECTION I. DONNÉES OUVERTES, CODES ET LOGICIELS	3
1. Pratiques de recherches	3
1.1. Plan de gestion des données	3
1.2. Traçabilité du processus de recherche	3
1.3. Diffusion des données et des codes	3
2. Accompagnement pour développer les pratiques FAIR	4
2.1. Accompagnement des communautés scientifiques	4
2.2. b. Accompagnement des masters et doctorants	5
3. Pouvoir évaluer les pratiques et adapter les moyens	5
SECTION II. PUBLICATIONS OUVERTES	6
1. Dépôt dans les archives ouvertes (pré-prints et post-prints)	6
2. Bonnes pratiques en termes de publications : Publications alternatives, APC, ORCID	7
2.1. Publications alternatives	7
2.2. Article Processing Charges (APC)	7
2.3. Identité numérique	7
2.4. Réseaux sociaux scientifiques	7
2.5. Colloques	7
3. Renforcement des dispositifs d'accompagnement aux chercheurs	8
SECTION III. FORMATION ET SCIENCE OUVERTE	8
1. Engagement général : assurer la formation à l'UGA	8
2. Modalités	9
3. Calendrier :	9
4. Évaluation	10
5. Indicateurs et état des lieux	10
6. Moyens nécessaires	10
SECTION IV. SCIENCE OUVERTE ET ÉVALUATION	11
1. Évaluation des projets de recherche	11
2. Propositions en matière d'évaluation	11
3. Évaluation individuelle : quelques principes	12
4. Pour une évaluation plus qualitative que quantitative : donner du sens	12
5. Supports et moyens	13

SECTION I. DONNÉES OUVERTES, CODES ET LOGICIELS

Objectif : Pour respecter le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire », proposer des recommandations pour la politique de l'UGA autour de la gestion des données et des logiciels en définissant les modalités d'accompagnement et les services associés, et en considérant l'intégration dans la dynamique nationale, européenne et internationale.

1. Pratiques de recherches

1.1. Plan de gestion des données

Recommandations

L'UGA recommande la rédaction de plans de gestion des données (PGD) pour tout travail de recherche. L'établissement l'exige pour tous les projets qu'il finance. Il le recommande également pour les projets de thèse des doctorants.

Moyens

Dans ce cadre l'UGA s'engage à mettre en place un accompagnement à la rédaction des PGD via la Cellule Data Grenoble Alpes pour tous les porteurs de projet, et ce, dès le montage du projet, ainsi que pour les doctorants, les chercheurs et les personnels en appui à la recherche.

1.2. Traçabilité du processus de recherche

Recommandations

L'UGA recommande d'assurer la traçabilité du processus de recherche afin de favoriser la transparence et la reproductibilité, d'augmenter l'inscription des recherches dans la science cumulative et d'encourager la réutilisation des produits de recherche.

Moyens

L'UGA s'engage à accompagner les pratiques de pré-enregistrement dans les domaines pertinents, à mettre en place des services de cahiers de laboratoire, de notebook et de forge logicielle et à assurer l'aide au partage de cette trace.

L'établissement souhaite intégrer la question des données dans les actions sur l'éthique (à travers le comité d'éthique et de déontologie ou la mise en place d'une structure spécifique en son sein).

L'UGA veut également intégrer la diffusion de ces bonnes pratiques dans la formation des étudiants et des personnels.

1.3. Diffusion des données et des codes

Recommandations

L'UGA recommande pour la gestion des données de recherche l'application des principes **FAIR** (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable). À ce titre, les données doivent utiliser des formats ouverts et interopérables.

Elles doivent pouvoir être citables en disposant d'identifiants pérennes de type DOI et ORCID et d'une description via des métadonnées riches.

Conformément aux dispositions nationales (PNSO) et européennes (Horizon Europe), l'UGA recommande que les données de recherche et les codes développés soient diffusés en libre accès le plus largement possible, pour favoriser le partage de la science, la réutilisabilité, la transparence de la recherche.

Parmi les modes de diffusion, l'UGA recommande :

- Le dépôt des données dans les entrepôts thématiques de confiance ou reconnus par la communauté disciplinaire, si possible certifiés ;
- À défaut, le dépôt des données dans la collection UGA de la plateforme nationale Recherche Data Gouv ;
- La rédaction de datapapers avec dépôt des données associées dans ces entrepôts,
- L'utilisation de forges logicielles pour le développement et la diffusion des codes de recherche ;
- L'archivage des codes de recherche dans Software Heritage, en lien avec une notice HAL.
- Afin d'assurer un lien entre les différents produits de la recherche, l'établissement recommande que :
 - o Les données, comme les codes, déposés sur des entrepôts, soient systématiquement associés aux publications correspondantes diffusées dans des archives ouvertes comme HAL. Par exemple, les codes et logiciels associés aux publications et aux données seront déposés dans SoftWare Heritage et signalés dans HAL avec les publications associées ;
 - o Des licences d'usage de type Creative commons les plus ouvertes possibles soient attribuées à chaque jeu de données pour permettre une réutilisation la plus large possible ;
 - o Des licences de type Open Source soient utilisées pour les codes de recherche.

Moyens

L'UGA s'engage à soutenir les actions de la Cellule Data Grenoble Alpes (CDGA) dans son accompagnement auprès des personnels sur ces questions. Au-delà, l'UGA vise à participer à la synergie des dynamiques et des stratégies scientifiques locales, nationales et internationales en matière de science ouverte. Dans cette perspective, elle s'engage également à soutenir activement les initiatives locales qui visent à prolonger ou développer différentes actions nationales (Comité Science Ouverte, Recherche Data Gouv), européennes (EOSC – European Open Science Cloud) et internationales (RDA – Research Data Alliance), dans lesquelles elle s'implique.

2. Accompagnement pour développer les pratiques FAIR

2.1. Accompagnement des communautés scientifiques

Moyens

L'UGA s'engage à mettre en place tous les moyens nécessaires pour faciliter la mise en œuvre au quotidien des principes FAIR par la communauté.

Ces actions sont opérées par la Cellule Data Grenoble Alpes (CDGA), pilotée par GRICAD, en lien avec les autres acteurs impliqués dans la science ouverte (notamment le Collège Doctoral, la formation doctorale, les services juridiques, le Délégué à la Protection des Données du site - DPD, les services valorisation, la BAPSO, la Plateforme Universitaire de Données à la MSH Alpes, l'OSUG ...) et qui s'appuie sur le réseau des référents données.

Les services proposés s'inscrivent dans le contexte des "ateliers de la donnée" labellisés dans l'écosystème de Recherche Data Gouv et doivent répondre aux besoins identifiés de la communauté au niveau local, par la prise en compte de tous les partenaires du site, en articulation avec le niveau national.

Services proposés par la CDGA

- L'animation d'un réseau de référents données dans les laboratoires ;
- Le développement d'une stratégie pour les infrastructures de site (stockage, traitement, développement collaboratif, ...) pour les données et les codes, en cohérence avec la

- stratégie nationale ;
- Une aide à la rédaction des plans de gestion des données en lien avec les services déjà existants au niveau national (OPIDoR...) ;
- Un accompagnement aux bonnes pratiques adapté aux différentes pratiques disciplinaires ;
- Une aide à l'adoption de formats ouverts, de bonnes pratiques de stockage et de collaboration ;
- Une aide à la création d'identifiants pérennes (ORCID) ;
- Un dispositif d'accompagnement à la diffusion des données : identification des pistes de diffusion, aide au dépôt des données dans les entrepôts appropriés, choix des licences ;
- Une modération des jeux de données déposés dans la collection UGA de Recherche Data Gouv ;
- Une aide personnalisée aux porteurs de projet prenant en compte les exigences des financeurs concernant les publications, les données et les codes ;
- Une aide à l'utilisation des outils de développement logiciels ;
- Une aide à l'archivage des codes de recherche dans Software Heritage en lien avec HAL ;
- Une adresse support apportant une réponse adaptée dans des délais raisonnables ;
- Un accompagnement juridique sur le RGPD, la propriété intellectuelle, les licences d'usage, en lien avec le Délégué à la Protection des Données et les services valorisation, qui se traduira notamment par la mise en place d'une base de connaissance commune, d'un correspondant RGPD dans chaque labo, d'une commission thématique « sécurité et respect de la vie privée » ; un cas particulier concerne, par exemple, la recherche clinique où les travaux plus fondamentaux utilisant des données issues de patients. Il faudra alors être attentif à l'adéquation avec le RGPD appliqué aux patients et à la réglementation spécifique à la recherche clinique.
- Une aide à l'archivage (papier et numérique) et la définition de bonnes pratiques en cohérence avec les initiatives ou infrastructures nationales (CINES) ou européennes et en lien avec les acteurs de l'archivistique (archives départementales et nationales).

2.2. b. Accompagnement des masters et doctorants

Recommandations

L'UGA s'engage à développer la sensibilisation et la formation des étudiants à la gestion des données, aux problématiques de développement de codes ouverts. Au-delà de la science ouverte, devront être intégrées les questions de reproductibilité, d'intégrité scientifique, d'éthique, de réglementation juridique et de méthodologie scientifique.

Ces dispositifs de formations devront en particulier s'adresser :

- Aux étudiants en master ;
- Aux doctorants ;
- Aux encadrants et directeurs de thèse.

Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, la formation sur la gestion des données, le cadre juridique et le développement de codes ouverts sera proposée aux chercheurs et aux personnels d'accompagnement.

Moyens

Au-delà de la formation, l'établissement s'engage à mettre en œuvre un accompagnement spécifique des doctorants pour faciliter l'utilisation des services et des infrastructures de site.

3. Pouvoir évaluer les pratiques et adapter les moyens

Moyens

L'UGA s'engage à mesurer l'efficacité de ces dispositifs de formation et d'accompagnement et à les adapter aux besoins.

L'établissement définira des objectifs chiffrés pour l'ouverture des données et des codes et, en cohérence avec les initiatives nationales, évaluera la progression du libre accès aux données et aux codes via le Baromètre Science Ouverte.

L'UGA, via sa collection sur Recherche Data Gouv, évaluera la réutilisation des données mises à disposition.

Elle mettra en œuvre un bilan annuel qui prendra en compte ces différents éléments et qui sera soumis au CAC.

À partir de ce bilan, l'UGA définira annuellement ses priorités, ses objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

SECTION II. PUBLICATIONS OUVERTES

Objectifs : Proposer des recommandations pour la politique de l'UGA autour des publications en accès libre.

Ces recommandations prennent en compte l'évolution du paysage de l'édition scientifique en ce qui concerne :

- Les archives ouvertes ;
- L'édition en libre accès selon le modèle économique prôné par la voie Diamant, gratuite pour les lecteurs et pour les auteurs ;
- L'émergence de formes alternatives de publication ;
- Les *Article Processing Charges* (APC).

Elles définissent les modalités d'accompagnement et les services associés, en prenant en compte le contexte et les initiatives nationales et internationales.

1. Dépôt dans les archives ouvertes (pré-prints et post-prints)

Recommandations

L'UGA recommande que tous les ingénieurs, chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que l'ensemble des personnels travaillant dans ses unités de recherche associées déposent leurs productions scientifiques en texte intégral (articles, posters, conférences, chapitres d'ouvrage, etc.) dans l'archive nationale HAL ou dans l'archive reconnue par la communauté disciplinaire. Ce dépôt se fait dans le respect de la Loi pour une République Numérique et conformément aux exigences des financeurs, en utilisant la bonne affiliation officielle qui fait référence à l'« Université Grenoble Alpes » et, le cas échéant, aux autres tutelles.

Engagement

Pour développer la diffusion de sa production scientifique en libre accès, l'UGA s'engage à mener des campagnes régulières de repérage des publications et de dépôt du texte intégral dans HAL et à accompagner les chercheurs dans cette démarche.

L'UGA fait de HAL son entrepôt bibliographique officiel.

Cet engagement est considéré comme un bon levier d'évolution des pratiques, et l'accompagnement a pour objectif de permettre aux chercheurs de mettre en œuvre cet engagement de façon simple et efficace.

2. Bonnes pratiques en termes de publications : Publications alternatives, APC, ORCID

2.1. Publications alternatives

Engagement

L'UGA s'engage à informer et sensibiliser la communauté à l'évolution du paysage éditorial, aux enjeux de la bibliodiversité et des modèles alternatifs de publication (epirevues, Peer community In, open peer reviewing ...).

Pour favoriser le développement de la voie diamant, et dans la continuité des réalisations menées par le Centre Mersenne et Epimaths, l'UGA s'engage à reconnaître et soutenir ces modèles de publications alternatives (épi-revues, pépinière de revues, etc.).

2.2. Article Processing Charges (APC)

Recommandation

L'UGA, en cohérence avec la politique des financeurs de la recherche français et européens, recommande aux auteurs de ne pas publier en accès libre avec Article Processing Charges (APC) dans des revues hybrides (associant abonnements et « article processing charges »).

Le double paiement n'est pas considéré comme éligible par les financeurs comme l'ANR et l'Europe

Elle recommande également de prêter attention aux APC excessifs, la gamme reconnue comme légitime pour couvrir les frais de production étant de 800 à 2000€.

Engagement

En cohérence avec les enjeux de la bibliodiversité, l'UGA s'engage à accompagner les chercheurs dans leur démarche de publication pour trouver des alternatives possibles et pertinentes à la publication dans des revues hybrides ou dans des revues entièrement en open access mais avec APC. Elle s'engage à mettre les moyens nécessaires pour diffuser largement les bonnes pratiques de publication en libre accès.

L'UGA s'engage à mesurer annuellement le montant et la répartition des APC employés dans ses unités de recherche.

2.3. Identité numérique

Recommandation

L'UGA recommande à ses personnels de créer et d'utiliser un identifiant univoque de type ORCID, IdRef, idHal, et s'engage à mettre en place une campagne de sensibilisation sur l'identité numérique des enseignants-chercheurs.

2.4. Réseaux sociaux scientifiques

Recommandation

Pour des questions de pérennité et de souveraineté, l'UGA recommande de déposer les livrables de la recherche dans les archives ouvertes institutionnelles ou thématiques et de faire le lien, le cas échéant, depuis les réseaux sociaux vers ces publications déposées.

2.5. Colloques

Colloques

L'UGA recommande la diffusion en libre accès de toutes les productions des colloques, rédigées ou enregistrées organisés sur son périmètre ou cofinancés par ses instances.

L'UGA s'engage à conditionner le financement de colloques à la diffusion en libre accès de leur contenu et production (proceedings etc.), dans le respect des pratiques disciplinaires (modération des coûts, etc...).

3. Renforcement des dispositifs d'accompagnement aux chercheurs

Engagement

L'UGA s'engage à mettre en place l'accompagnement et les services nécessaires pour faciliter la diffusion en libre accès des publications produites par la communauté.

Parmi les services proposés :

- Un accompagnement juridique et administratif pour aider les auteurs à diffuser leurs publications en libre accès et notamment un affichage clair des droits et des recommandations aux auteurs pour le dépôt dans une archive ouverte ;
- Un service de veille et de diffusion de l'information sur le site web Science Ouverte UGA, portant notamment sur les évolutions de l'édition scientifique, les pratiques des éditeurs prédateurs ;
- La diffusion de bonnes pratiques cohérentes avec les usages disciplinaires ;
- La diffusion d'une newsletter ;
- Une adresse support ;
- Des ateliers et des formations ;
- Des outils comme un kit d'insertion site web pour listes de publications, des outils d'édition de CV, d'aides à la rédaction, etc.

SECTION III. FORMATION ET SCIENCE OUVERTE

La formation des jeunes chercheuses et chercheurs tout comme celle des plus aguerris est un pilier incontournable de la politique science ouverte, afin qu'elle soit rendue visible pour la communauté de recherche de l'établissement et que les bonnes pratiques soient partagées par et avec le plus grand nombre.

Selon les domaines de recherche, les pratiques en science ouverte sont extrêmement variables, bien que respectant les mêmes principes et les mêmes ambitions. La formation à la science ouverte devra, par conséquent, être conçue selon une géométrie variable, avec certes un tronc commun (sur des sujets comme la publication ou les aspects juridiques des données) et des parcours spécifiques liés aux disciplines ou aux domaines de recherche.

Cette formation doit être par ailleurs permanente, afin d'accompagner les chercheuses et les chercheurs et plus généralement les personnels de l'UGA dans les évolutions techniques, méthodologiques et institutionnelles.

1. Engagement général : assurer la formation à l'UGA

L'engagement de l'établissement dans la Sciences Ouverte, c'est à dire une pratique d'une recherche sincère, éthique et reproductible, ne peut se faire sans la formation des personnels impliqués dans la recherche, aussi bien en formation initiale qu'en formation tout au long de la vie. Ces aspects sont par définition intrinsèquement liés aux questions associées à la publication ouverte ou aux données et logiciels, sur les aspects juridiques.

Dans cette perspective, l'UGA s'engage à soutenir, accompagner et former les chercheurs pour :

- Favoriser la reproductibilité des résultats de la recherche et donc inscrire leurs travaux dans une science cumulative ;
- Produire des données et des codes ouverts ;
- Concevoir des guides de bonnes pratiques en matière de production de données, de normes et de plateformes de dépôt ;

Il faudra être vigilant néanmoins sur la dualité entre les problématiques transversales (RGPD, propriété intellectuelle, publications, diffusion des données, etc.) et les problématiques spécifiques aux différentes disciplines et domaines de recherches.

Par ailleurs, la formation aux sciences ouvertes doit impérativement intégrer, de manière transversale, les questions environnementales liées à la recherche en sciences ouvertes.

2. Modalités

L'université s'engage à assurer la formation des chercheuses et chercheurs aux sciences ouvertes.

Les publics concernés sont, notamment :

- Les étudiant-e-s en master, qu'il est essentiel de sensibiliser et de mobiliser dès le début de leur engagement dans les métiers de la recherche ;
- Les doctorant-e-s, dont les travaux doivent s'inscrire dans le cadre d'une politique science ouverte affirmée ;
- Les encadrant-e-s d'études doctorales dans leur mission d'accompagnement des jeunes chercheuses et jeunes chercheurs ;
- Plus généralement les chercheuses et chercheurs et les personnels d'accompagnement de la recherche ;
- Enfin, le grand public dans une mission de valorisation et de vulgarisation scientifique.

Les formations devront prendre toutes les formes adéquates, selon le public et l'objet de la formation :

- Des conférences, pour la sensibilisation mais aussi pour la vulgarisation ;
- Des séminaires, pour des approches au plus près des pratiques d'équipes, de laboratoires ;
- Des ateliers, pour des formations pratiques ;
- Des formats courts et intensif, type ANF ;
- Des MOOC, pour atteindre le plus grand nombre ;
- Des parcours au sein des formations de master et des formations doctorales ;
- Des ouvrages et documentations produits par l'UGA ou mis à disposition en relai d'institutions existantes (cf. [Passeport pour la science ouverte](#) du FNSO).

Ces formations devront être assurées avec tous les moyens à disposition, en présentiel comme à distance, en s'appuyant sur des tutoriels, des recueils de bonnes pratiques, des inventaires de ressources. Comme indiqué précédemment, les formations devront être déclinées entre approche transversale et approche disciplinaire.

3. Calendrier :

La formation à la science ouverte doit s'inscrire dans un double calendrier :

- ***Campagne initiale :***
La politique science ouverte doit pouvoir être lancée avec des chercheuses et chercheurs informés et avertis ; une campagne de formation « booster » doit être assurée afin de mettre le pied à l'étrier de la plus grande partie des contributeurs à la recherche de l'UGA, associée à une campagne d'information sur les engagements de l'UGA dans le PNSO.
- ***Continuité de la formation :***

Les nouveaux entrants de l'UGA doivent être formés, qu'il s'agisse des étudiant-e-s en master et doctorat, comme des personnels permanents ou contractuels. Par ailleurs, les outils et méthodes pour la science ouverte sont évolutifs et par conséquent, au-delà de la veille nécessaire, la formation doit suivre et accompagner ces évolutions.

4. Évaluation

La formation soulève la question de l'évaluation des participants tout comme du caractère obligatoire ou facultatif de celle-ci. La réponse ne peut, bien entendu, pas être uniforme, selon les publics et les disciplines.

Nous proposons la mise en place d'une certification par un portefeuille de compétences, à l'image de PIX, qui permettra la modularité et la progression nécessaires à la diversité des publics concernés.

Par ailleurs, la certification devra être intégrée et évaluée dans les maquettes de master et de formation des écoles doctorales. Une démarche incitative de formation des personnels et une politique de valorisation des compétences acquises sera mise en place.

5. Indicateurs et état des lieux

L'université doit dans un premier temps produire un panorama des formations à la science ouverte au sein de ses activités actuelles. Nombre d'étudiant-e-s voient dans leur parcours des notions de science ouverte sans que le terme soit utilisé dans les maquettes ; de même, nombre de personnels suivent des formations en interne ou en externe (e.g. dans le cadre des ANF) portant sur la science ouverte, aussi bien en master qu'en formation doctorale. Ce panorama se fera en relation avec les responsables de formation, y compris au sein de la BAPSO, tout comme les laboratoires qui sont informés des formations suivies par leurs personnels.

Ce panorama s'accompagnera d'une analyse critique de l'adéquation des formations aux besoins et attentes des publics. Car le constat a été fait que la granularité du collège doctoral, des écoles doctorales ou même du périmètre disciplinaire parfois ne s'accorde pas à la formation – soit par une formation trop spécifique pour un large public soit à l'inverse par une formation trop générale pour un public trop spécialisé.

L'université s'engage par ailleurs à mettre en place des indicateurs afin d'évaluer son engagement et ses résultats dans la formation de tous à la science ouverte.

6. Moyens nécessaires

L'université se donne les moyens de sa politique de formation à la science ouverte.

Ces moyens incluent notamment :

- La prise en charge des heures de formation au sein des masters et des formations doctorales ;
- La prise en charge des formations des personnels dans toutes les formes indiquées précédemment ;
- Le recrutement d'un-e chargé-e de formation SO, rattaché-e à la recherche comme à la formation, afin de coordonner la politique de formation à la science ouverte de l'établissement ;
- La reconnaissance, dans les diplômes comme dans les carrières, de l'engagement des étudiants et personnels dans la formation en science ouverte.

SECTION IV. SCIENCE OUVERTE ET ÉVALUATION

Objectifs : En cohérence avec l'engagement de l'UGA pour la science ouverte et le libre accès aux publications, et pour promouvoir une évaluation plus équitable et cohérente, dans le sens des recommandations nationales et européennes sur la science ouverte, l'UGA souhaite faire évoluer ses méthodes et critères d'évaluation des résultats de la recherche, en accord avec la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche ([DORA](#)), signée par l'UGA, et l'Appel de Paris (Agreement on Reforming Research Assessment) sur l'évaluation de la recherche (texte préparé par le Comité pour la science ouverte et présenté aux Journées européennes de la science ouverte – [OSEC 2022](#) les 4 et 5 février 2022).

Il s'agit de faire en sorte de reconnaître et de valoriser la somme de toute la production de la recherche (données, publications, brevets, etc) dans l'évaluation ainsi que le souci du chercheur à faire converger qualité du contenu scientifique et engagement pour la science ouverte. Ainsi, seront pris en compte prioritairement lors de l'évaluation, les actions suivantes : l'ouverture des données de la recherche, la publication en libre accès, la diffusion des connaissances ainsi que toute autre action en faveur de la science ouverte.

La question de l'évaluation a donc été envisagée, dans cette charte, sous deux aspects : l'évaluation des projets dans les appels portés par l'UGA et l'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs.

1. Intégrer les principes de la science ouverte dans l'évaluation des projets de recherche

Plusieurs principes auxquels se conformer :

- Dépôt des données et publications à l'issue du projet dans une archive de science ouverte ;
- Minimiser la quantité de travail supplémentaire imposée au chercheur, tant dans la rédaction des appels à projets que dans les dépôts des résultats ;
- Proposer des solutions techniques à la communauté et les porter à connaissance dans les textes des appels à projets. Bien s'assurer que la création de métadonnées reste simple et réalisable en un temps faible, voire automatisée ;
- Respecter les besoins des chercheurs en terme de confidentialité, embargo, présence sur la valorisation des données, choix des données à partager ;
- Proposer des solutions pour éviter l'élimination des résultats négatifs, éviter les fraudes dans tous les domaines, mais en particulier dans les domaines de recherche autour de l'humain ;
- Préserver la diversité des différents domaines scientifiques, tout ne s'applique pas à tous et pas nécessairement de la même manière.

Propositions en matière d'évaluation :

- Il est proposé que tous les projets incluent un plan science ouverte qui devra détailler l'ouverture des publications ou ouvrages issus du projet et la manière de le faire (chez des éditeurs ouverts, et/ou en archives institutionnelles), l'ouverture des données en archives institutionnelles, et si applicable, l'ouverture des pré-enregistrements (pratiques de certaines disciplines, notamment) ;
- En ce qui concerne les publications il est proposé qu'il soit nécessaire a minima de suivre la charte UGA ;
- Il est proposé que pour les références incluses, un lien http soit fourni, ouvert si disponible, sinon un DOI ;

- En ce qui concerne les données ouvertes issues d'un projet, il est proposé que ne pourra être exigé du chercheur que la présentation de sa politique de dépôt dans des entrepôts d'archives ouvertes, la définition du type de données qui seront déposées et les temps d'embargo ;
- Il est proposé que, dans tous les textes des appels à projets, soient mentionnées des solutions de stockage des données à disposition des candidats. Ces entrepôts devront leur permettre d'entreposer la partie « données ouvertes » du projet. Bien entendu, si le chercheur le souhaite, il pourra lui-même fournir les services de stockage ou en utiliser d'autres que ceux cités ;
- Dans les domaines scientifiques où cela s'applique (études sur l'humain), il est proposé que des plans de pré-enregistrement soit inclus dans le plan de gestion des données. Il peut être suggéré pour cela d'utiliser le Open Science Framework (OSF) car il permet un embargo nécessaire à la protection du travail des chercheurs jusqu'à la publication ;

2. Intégrer la science ouverte dans l'évaluation individuelle : quelques principes

Une démarche science ouverte nécessite de s'affranchir du seul facteur d'impact de quelques journaux ou encore d'une évaluation qui se référerait uniquement à des indicateurs chiffrés (facteur H, nombre de publications, etc...). Pour qu'une telle démarche soit efficace, il est nécessaire de repenser nos modes d'évaluation des enseignants-chercheurs. En effet, il serait incohérent de leur demander de publier dans des journaux ouverts ou permettant le dépôt de publications dans des archives ouvertes, et de les évaluer sur leurs publications dans des journaux fermés ou demandant des frais de publications (APC) inaccessibles à l'essentiel de la communauté. L'UGA encourage donc à considérer les publications dans des revues ou journaux ouverts ou permettant le dépôt des publications dans des archives ouvertes.

Dans ce domaine aussi, il est important de respecter la diversité des disciplines.

L'autre aspect est celui de la temporalité. Il conviendra, entre autres, de bien veiller à ne pas utiliser des critères de manière rétroactive.

À cette fin, nous proposons les critères suivants pour l'évaluation des enseignants-chercheurs.

Pour une évaluation plus qualitative que quantitative :

- Si un certain nombre d'indicateurs chiffrés (facteur d'impact de journaux, facteur H, nombre total de publications etc.) peuvent être pris en compte dans les discussions et rapports d'un comité d'évaluation, la discussion doit toujours être étendue à une argumentation qualitative du sujet.
- Proposer une évaluation à partir :
 - o d'un rapport scientifique synthétique;
 - o de la description narrative de quelques travaux marquants (5, par exemple): contexte, réalisations, impact, contributions;
 - o de la liste complète de l'ensemble de toutes les productions quelle qu'en soit la nature ;
 - o de l'ensemble des activités quelle qu'en soit la nature ;
 - o de la prise en compte des aspects enseignements (écriture et mise à disposition de supports de cours, livres...);
 - o des CV narratifs : description du contexte, contribution et impact de quelques publications ; expliciter la politique personnelle ou de son établissement sur les publications et sur la participation à conférences (notamment prenant en compte la

limitation de l'empreinte carbone), pour inciter les évaluateurs à prendre du recul lors de la comparaison de dossiers à profils différents, pour éviter les raccourcis « quantitatifs ».

Supports et moyens :

- Afficher publiquement les journaux et revues considérés comme prédateurs ;
- Favoriser l'utilisation d'identifiants (DOI, ORCID). Ces derniers mettent en évidence des contributions autres que les publications, dont les expertises ;
- La liste complète des publications n'est pas à bannir des dossiers ;
- Fournir des instructions claires sur l'attendu du contenu narratif des dossiers ;
- Prendre en compte l'ensemble des productions ouvertes (open access), pré-prints etc.